

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 9 AOUT 2012 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes CHARLOT, BONNET, MAHIEU, BREDILLET E., CHASTRUSSE, CHAIX, ROUSSELET (ANDREOLETTI), POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, JEANROCH, FORESTIER, LEBLANC, BEULAT, PICHON, PILLOT, ROZAT, CROUZIER, SAUVAIN D., KOSAK, BRIGATTI, BERNARD, MATHE, DULIEU, AIMEUR, BERCO, BEURET, FERREUX, JEANNERET, SEGUIN, GUILBLAIN, BRUN, KOSCIELINSKI, MUGNERET, PITOIS (DUPUIS), BAUDRON, RUINET, VUILLEMIN, MAILLOTTE, PARMENTIER, EMAROT, COLIN (SAUVAIN), PAUTET, VERDREAU, JOLIET, AUBERTIN, PETIT, DUBOIS, BERTHIOT, MARGUIER.

Représentés :

Mr MATHEY représenté par Mr TURPIN – Mr BRIE représenté par Mr TREMOULET,
Mr FREREBEAU représenté par Mr FORESTIER – Mr HUGUENOT représenté par Mr PICHON,
Mme LANterne représentée par Mr FERREUX – Mme JACQUES représentée par Mme POIVRE,
Mr BLANCHARD représenté par Mr KOSCIELINSKI – Mr JOUFFROY représenté par Mr AUBERTIN,
Mr BRACHOTTE représenté par Mr DUBOIS – Mr GEVREY représenté par Mr MARGUIER.

Absents/excusés :

Mmes GAGNARD, BLIGNY, MARIE-JOETS, GOTTE, BIGEARD C, BREDILLET C, BOUCHET, FUSIER, GRANDIOWSKY, Mrs GUYOT, PITOIS, DUMONT, DELEPAU, FEVRE, ROLLIN, FREI, LAPIERRE, BIGEARD, IMARD, RENAUDOT, DANCOURT, ESPINOSA, TABEL, PETAZZI, CHETTA, SACCOMANI, LUSTREMAN, BIZE, COLSON, SUTY, BELIN, MARTEAU, GUERBER, LAURIOT, BESANCON, LEMAIRE, BRUNO, PERRICAUDET, BON.

Secrétaire de séance :

Mr Gérard TREMOULET

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 50.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Gérard TREMOULET est élu secrétaire de séance.

Le Président demande l'autorisation d'ajouter un rapport supplémentaire concernant une création de poste.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2012

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 12 Juillet 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 12 Juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans le cadre de la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage à Genlis, une consultation a été lancée. Le Cabinet Merlin, maître d'œuvre a effectué l'analyse des offres.

Le Président présente les conclusions de la commission des marchés, réunie le 18 juillet 2012 :

Lot 1 : Construction et viabilité d'une plate forme : Groupement DESERTOT/NOIROT

Lot 2 : Fourniture et installation de modules sanitaires et raccordements : Entreprise SADE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix de la commission des marchés, attribue les marchés aux entreprises citées ci-dessus et autorise le Président à signer les actes d'engagement.

MARCHE GESTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dès les travaux de construction terminés, l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Genlis sera programmée.

Lors de la séance du 9 mai, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à lancer une consultation pour la recherche d'un prestataire compétent pour la gestion de cette aire et pour une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage dans la construction.

Le Président présente les conclusions de la commission des marchés, réunie le 25 juillet 2012 et propose de retenir l'offre de la société SG2A-L'HACIENDA.

La prestation comprend 2 phases :

- accompagnement au maître d'ouvrage dans la réalisation de l'aire d'accueil,
- gestion de l'aire d'accueil,

La durée du marché est de un an renouvelable deux fois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix de la commission des marchés, attribue le marché à SG2A-L'HACIENDA et autorise le Président à signer l'acte d'engagement.

MARCHE DE TRANSPORT DES ELEVES DU COLLEGE A LA SALLE JOSE MEIFFRET

Conformément à ses statuts, article 4-7 actions sportives, scolaires, éducatives et culturelles, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise finance le transport des élèves du collège jusqu'à la salle José Meiffret.

Le Président propose de retenir l'offre de Transdev Pays d'Or, proposition validée par la commission des marchés réunie le 25 juillet 2012.

Durée du marché : 2 ans renouvelable 1 an

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix de la commission des marchés, attribue le marché à TRANSDEV PAYS D'OR et autorise le Président à signer l'acte d'engagement.

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ALSH DE GENLIS (RESTAURANT SCOLAIRE)

Dans le cadre de la construction de l'ALSH (restaurant scolaire) de Genlis, il apparaît nécessaire de prendre une assurance dommages ouvrages.

Une consultation a été lancée, les différents assureurs ont adressé une offre comprenant l'assurance dommages ouvrages complétée d'une couverture Tous Risques Chantier.

La commission des marchés réunie le 25 juillet 2012 a proposé d'une part de retenir l'offre globale-dommages ouvrages et tous risques chantier afin de se prémunir de tout aléa issu d'un sinistre durant le chantier et d'autre part de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de SFS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix de la commission des marchés, attribue le marché à SFS et autorise le Président à signer l'acte d'engagement.

MARCHE DE TRAVAUX – CONSTRUCTION D'ALSH A GENLIS (RESTAURANT SCOLAIRE)

Dans le cadre de la construction de l'ALSH (restaurant scolaire) à Genlis, une consultation a été lancée. Monsieur le Président propose de retenir la proposition de la commission des marchés, réunie le 30 juillet 2012, à savoir :

Lots	Lots attribués à :
Lot 1 : Gros œuvre	DAMIN
Lot 2 : Charpente bois – bardage bois	SACET
Lot 3 : Couverture métallique sèche	SECOBAT
Lot 4 : Etanchéité sur support béton	SOPREMA
Lot 5 : menuiseries extérieures alu et acier	COUVREUX
Lot 6 : Menuiserie intérieures bois	Menuiserie VITU
Lot 7 : Cloisons – doublage	MALEC
Lot 8 : Plafonds suspendus	MALEC
Lot 9 : Carrelage- faïence	PASCUAL
Lot 10 : Peinture	MALEC
Lot 11 : Serrurerie	PROTOY
Lot 12 : Electricité, courants faibles	DEMONGEOT
Lot 13 : Chauffage – ventilation	KLEIN
Lot 14 : Plomberie – sanitaire	MUNIER
Lot 15 : Enduit en façade	PIER
Lot 16 : Terrassement – VRD	NOIROT
Lot 17 : Espaces verts – clôtures	ISS ESPACES VERTS

En raison de certaines imprécisions, la commission des marchés a proposé de surseoir à l'attribution du lot 18 – équipement cuisine, dans l'attente des informations complémentaires relatives à ce lot.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix de la commission des marchés, attribue les marchés aux entreprises citées ci-dessus et autorise le Président à signer les actes d'engagement.

MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Une consultation a été lancée pour le marché de fourniture de repas en liaison froide. Il s'agit d'un marché à bons de commande, minimum 100 000 et maximum 145 000 repas, d'une durée de 3 ans renouvelable une année.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 2 Août 2012 a attribué le marché à la société SOGERES, le prix du repas est de 2,45 € HT.

Le Président propose d'entériner cette décision.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix de la commission d'appel d'offres, approuve l'attribution du marché à SOGERES et autorise le Président à signer l'acte d'engagement.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A VENIR

Le Président expose qu'il est nécessaire de définir les modes de financement des différents projets d'investissement en cours.

La commission des finances s'est réunie le 31 juillet 2012 et a examiné les plans de financement des travaux d'investissement ainsi que les propositions des banques, elle propose :

- **pour le RPE Sud**, de ne pas avoir recours à l'emprunt compte tenu que l'acquisition de la maison a déjà été financée et que la TVA est remboursée au cours du trimestre qui suit la dépense
- **pour l'aire d'accueil des gens du voyage et le restaurant scolaire de Genlis**, de ne pas avoir recours à l'emprunt pour la TVA compte tenu que le FCTVA est remboursé dans le trimestre qui suit la dépense et que notre trésorerie permet d'attendre le remboursement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition de la Caisse d'Epargne et autorise le Président à contracter l'emprunt.

- **pour les emprunts spécifiques de l'aire d'accueil et du restaurant scolaire** de retenir les propositions de la Caisse d'Épargne à 4,55 % sur une durée de 15 ans avec une échéance choisie, ce qui ramène le taux à 4,07 %.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition de la caisse d'Épargne et autorise le Président à contracter l'emprunt.

ADDITIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU RPE SUD A THOREY EN PLAINE

Lors de la séance du 12 juillet 2012, le Conseil Communautaire a attribué l'ensemble des lots du marché de travaux pour l'aménagement des locaux du RPE Sud.

Concernant le lot 9 – VRD Espaces verts, le maître d'œuvre a omis de mentionner dans l'analyse des offres le montant de 7 422,75 € HT correspondant aux travaux de voirie et réseaux.

En complément de la délibération du 12 juillet 2012, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le montant supplémentaire de 7422,75 € HT pour le lot 9 VRD-Espaces Verts, attribue le marché à ISS et autorise le Président à signer l'acte d'engagement pour un montant total de 17 282,75 € HT.

ANNULATION D'UN TITRE – REDEVANCE FUNÉRAIRE

Suite à une recherche effectuée par la Trésorerie, il s'avère qu'un titre de 2007 émis au nom des pompes funèbres DENIS est en doublon.

Le Président propose d'annuler ce titre et d'effectuer la décision modificative suivante :

673	+ 370,00 €
60611	- 370,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'annulation du titre et approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Président propose la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en vue de la stagiairisation d'un agent. Il sera affecté au service enfance jeunesse

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint animation de 2^{ème} classe à hauteur de 17h30 hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,
Gérard TREMOULET

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN